



Bureau National

43, rue Greneta 75002 PARIS

Email : [bureau.national@alliancepn.fr](mailto:bureau.national@alliancepn.fr) - Site internet : [www.alliancepn.fr](http://www.alliancepn.fr)

## ADJOINTS DE SECURITE

### SALAIRE ET PRIMES au 1<sup>er</sup> mai 2008

Les adjoints de sécurité sont payés au SMIC qui est revalorisé tous les ans. Ils perçoivent une indemnité d'exercice pour, en général, service fait ou prime dont le montant est de 60 euros par mois sur le plan national et une prime supplémentaire de 90 euros (indemnités de résidence) sur l'Ile de France.

#### Ile de France (SGAP de Paris et SGAP de Versailles)

Montant Brut du salaire mensuel	:	1308,88 (brut)
Indemnités service fait et résidence	:	150,00 (brut)
Total	:	1458,88 (brut)
Net sans le transport	:	1203,44 euros

#### Province et Outre-mer

Montant Brut du salaire mensuel	:	1308,88 (brut)
Indemnité service fait	:	60,00 (brut)
Total	:	1368,88 (brut)
Net sans le transport	:	1129,22 euros

**IMPORTANT** : -La prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement (à hauteur de 50% de la carte de transport), dont bénéficiaient seulement les ADS affectés en Ile de France, s'étend pour l'ensemble des adjoints de sécurité quelle que soit leur affectation en vertu du décret N° 2006-1663 du 22 décembre 2006 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

-Paiement, à partir de 2007, d'une indemnité annuelle de frais de nettoyage (70 €) net non imposable à chaque ADS. (Accord sur la réforme de la Police).